

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	SAULAS Jonathan
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	041Z7005 <i>Saulas Jonathan</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CT VL BLESOIS Rue des Champs de Fossé - ZA Euro Val de Loire 41330 - FOSSE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S041Z072
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	13/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	Jean-Marc BERNAY <i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 13/03/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : SAULAS Jonathan



VÉHICULE SUPERVISÉ

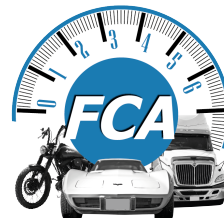
N° d'immatriculation du véhicule : CN-977-CG Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 21/02/2002 N° PV : 26095185

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
26093839	06/01/2026	RAS
26093991	14/01/2026	RAS
26094115	20/01/2026	RAS
26094220	23/01/2026	RAS
26094772	23/02/2026	RAS
26094810	24/02/2026	RAS
26094833	25/02/2026	RAS
26094885	26/02/2026	RAS
26094980	03/03/2026	RAS
26095052	06/03/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : SAULAS Jonathan



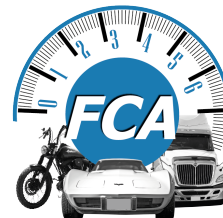
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP	CONFORME
	FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : SAULAS Jonathan

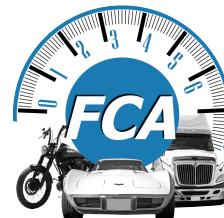


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

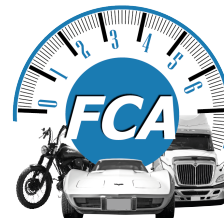
Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : SAULAS Jonathan



L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



NOM DU CONTROLEUR	SAULAS Jonathan
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	041Z7005 <i>Saulas Jonathan</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CT VL BLESOIS Rue des Champs de Fossé - ZA Euro Val de Loire 41330 - FOSSE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S041Z072
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	13/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	Jean-Marc BERNAY <i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 13/03/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

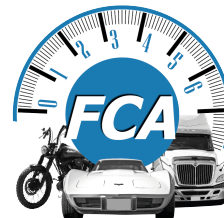
En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : SAULAS Jonathan



VÉHICULE SUPERVISÉ

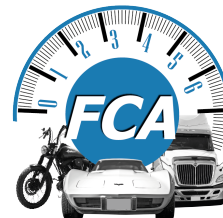
N° d'immatriculation du véhicule : GP-510-QW Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 20/06/2023 N° PV : 26095178

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
26094258	27/01/2026	RAS
26094353	02/02/2026	RAS
26094386	03/02/2026	RAS
26094490	09/02/2026	RAS
26094520	10/02/2026	RAS
26094551	11/02/2026	RAS
26094573	12/02/2026	RAS
26094673	17/02/2026	RAS
26095043	06/03/2026	RAS
26095178	13/03/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : SAULAS Jonathan



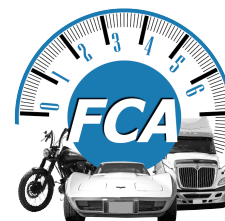
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 14 - Contrôles supplémentaires - TMD	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : SAULAS Jonathan



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 14 - Contrôles complémentaires TMD	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.